

Le Conquet, le 19 octobre 2021

Conseil de gestion 19 octobre 2021

Délibération n° 2021-077

Approbation du compte rendu du conseil de gestion du 8 juin 2021

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 et suivants et R. 334-31 et suivants ;

Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité ;

Vu le décret n°2007-1406 du 28 septembre 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2020-104 du 22 octobre 2020 portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise ;

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin d'Iroise approuvé par le conseil de gestion le 29 septembre 2010 et par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 25 novembre 2010 ;

Vu la délibération n°2020-045 du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise du 28 septembre 2020 portant approbation du règlement intérieur ;

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer ;

Article unique

Sur présentation des présidents de séance, le conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise, après en avoir délibéré, approuve le compte rendu de la réunion du conseil de gestion du 8 juin 2021.

Le Préfet du Finistère

Pour le préfet,
Le sous-préfet de Brest

Jean-Philippe SETBON

Le Préfet maritime de l'Atlantique



Compte-rendu

CONSEIL DE GESTION

8 juin 2021



Présent(e)s

Nathalie SARRABEZOLLES
Présidente du Conseil départemental du Finistère,
Présidente du Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise

Commissaires du gouvernement

Jean-Michel CHEVALIER
Représentant le Préfet maritime de l'Atlantique

Représentant(e)s de l'Etat (visioconférence)

Grégoire LELIEVRE
Représentant le Commandant de la zone maritime Atlantique

Eric VASSOR
Représentant Le Directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest

Isabelle GRYTTE
Représentant la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - DREAL

Zaïg LE PAPE
Représentant le Directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère - DDTM
et le Délégué à la mer et au littoral du Finistère
– DDTM-DML

Représentants des collectivités territoriales ou leurs groupements

André TALARMIN
Communauté de Communes du Pays d'Iroise,
Vice-président du Conseil de gestion

Françoise PERON
Parc naturel régional d'Armorique

(visioconférence)
Karim GHACHEM
Région Bretagne

Didier DELHALLE
Mairie de l'Île de Molène

Fanch QUENOT
Commune de l'Île d'Ouessant

Didier FOUQUET
Commune de l'Île de Sein

Laurent PERON
Brest Métropole, suppléant de
François CUILLANDRE

Jean-Luc MILIN
Communauté de Communes du pays d'Iroise

Marc PASQUALINI
Communauté de communes Presqu'île Crozon-
Aulne-Maritime

Annie KERHASCOET	Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay
Hugues TUPIN	Douarnenez Communauté, suppléant de Philippe AUDURIER

Représentant(e)s des organisations représentatives des professionnels

Solenne ROBARD LE GUENNEC	Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère, suppléante de Yannick Calvez
Bruno CLAQUIN	Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère
Erell PELLE	Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère
Alain MADEC	Chambre syndicale nationale des algues et végétaux marins
Aurélien MASSON	Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère
(visioconférence) Emmanuel KELBERINE	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne
Philippe DUVAL	Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère
Michel INISAN	Chambre d'agriculture du Finistère
Nicole ZIEGLER	Finistère 360°

Représentant(e)s des organisations d'usagers

Paul MAREC	Fédération française d'études et de sports sous-marins
Philippe COLIN	Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer
(visioconférence) Philippe ZEQUES	Fédération française des pêches sportives
Joël LE GALL	Fédération départementale des chasseurs du Finistère
Corinne AUDIGANE	Fédération maritime de la Baie de Douarnenez

Représentant(e)s d'associations de protection de l'environnement

(visioconférence)

Marie CAPOULADE	Association Bretagne Vivante
Jean HASCOET	Association Eau et Rivières de Bretagne

Personnalités qualifiées

Catherine TALIDEC (visioconférence)	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer - IFREMER
Sami HASSANI	OCEANOPOLIS
Frédéric JEAN	Institut Universitaire Européen de la Mer – IUEM
Arnaud GUENA	Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation pour les pollutions accidentelles des eaux - CEDRE
Rémy MICHEL	Centre d'Etude et de Valorisation des algues – CEVA
Pierre YESOU	Réserve naturelle nationale d'Iroise

Parc naturel marin d'Iroise - PNMI :

Fabien BOILEAU	Directeur délégué du Parc naturel marin d'Iroise
Gaëlig BATAIL	Chef du service « opérations », adjoint au directeur délégué
Philippe LE NILIOT	Chef du service « ingénierie », adjoint au directeur délégué
Cécile GICQUEL	Chargée de mission « patrimoine naturel »
Anna CAPIETTO	Chargée de projet sur les habitats marin (projet LIFE MARHA)
Claire LASPOUGEAS	Chargée de mission « pêche professionnelle »
Richard COZ	Chargé de projet « animation de la charte Pêcheurs Partenaires »
Patrick POULINE	Chargé de mission « qualité de l'eau et aquaculture »
Caroline CAILLIAU	Chargée de projet « animation et coordination du projet DEFIPEL »

Nina CUDENNEC	Chargée de projet « animation de la charte port propre »
Marie-Amélie NEOLLIER	Chargée de projet « prévention et lutte contre les déchets plastiques »
Lucie MONCUQUET	Chargée de mission « communication et sensibilisation »
Juliette BENOIT	Apprentie - chargée « communication et sensibilisation »

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu du conseil de gestion du 9 mars 2021
2. Tableau de bord
3. Election d'un représentant des organisations des usagers au bureau
4. Prévention et lutte contre les déchets
5. Connaître et comprendre la mégafaune marine
6. Résultats intermédiaires SLAMIR (suivi de l'exploitation de *Laminaria hyperborea*)
7. Cartographies d'habitats
8. Avis sur les demandes de subvention :
 1. Création d'un sentier sous-marin plage de Bertheaume (Commune de Plougonvelin)
 2. Paysages sous-marins (Université de Rennes2 - Laboratoire ESO - UMR CNRS)
 3. Exposition photographique sur le port du Rosmeur (Association « Le Rosmeur Ensemble » - Douarnenez)

Questions diverses

09h30 – Début de séance

Introduction

Nathalie Sarrabezolles introduit la séance :

- Indique la présence d'observateurs :
 - o Sylvie DETOC, directrice régionale Bretagne de l'OFB
 - o Phénia MARRAS - AIT RAZOUK - service international de l'OFB (nous aide beaucoup à participer aux réseaux internationaux permettant de monter des projets structurants –cf. rapport d'activité)
 - o Elodie GAMP, chargée de mission « pêche » au siège de l'OFB (fournit les indicateurs pêche pour le tableau de bord du Parc)
 - o Max ADAM, stagiaire en M2 sur les algues de rive
 - o Aliénor PERCHERON stagiaire en M2 droit des activités maritimes – rôle du PNMI comme acteur de la protection spatiale du milieu marin – financé par ISBLUE, école universitaire de recherche.

- Aujourd'hui, 8 juin, journée mondiale des océans, Conseil de gestion essentiellement dédié à la connaissance.
Pour équilibrer, à partir du prochain conseil, présentation de l'action socio-économique du Parc sur les différents territoires.

- Indique que deux procurations ont été transmises.

- Rappelle les modalités en matière de vote par visioconférence.

Nathalie Sarrabezolles introduit l'ordre du jour proprement-dit.

1. Approbation du compte rendu du bureau du 9 mars 2021

(Document adressé avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles soumet à l'approbation des membres du conseil de gestion le compte rendu du conseil de gestion du 9 mars 2021.

Le compte rendu n'appelle pas de remarques en séance.

Vote :

Opposition : 0 voix

Abstention : 0 voix

Le compte rendu du bureau du 9 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Tableau de bord

(Document adressé avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles introduit la présentation effectuée par Philippe Le Niliot.

Erell Pelle s'interroge sur l'évolution de l'indicateur sur les polluants chimiques qui s'est brusquement dégradé en 2019.

Patrick Pouline explique que de nouveaux paramètres ont été pris en compte à partir de cette date, en particulier des mesures sur de nouvelles molécules comme le TBT.

Solenne Robard Le Guennec rappelle les interrogations qui sont remontées chaque année à l'occasion de la présentation du tableau de bord. Les indicateurs sont peu représentatifs des informations récentes qui remontent du terrain, notamment sur les espèces à large distribution.

Claire Laspougeas répond que les indicateurs sont calculés sur les données de production mais avec un décalage de 2 ans lié au temps de collecte et d'analyse des données.

Philippe Le Niliot indique que, pour la baudroie, les données sont très partielles et il existe des doutes sur la robustesse scientifique des données.

Fabien Boileau confirme que certaines flottilles sont très dépendantes d'espèces sur lesquelles le manque d'information est flagrant. On ne s'explique pas les variations de captures. Dans le cadre du futur plan de gestion, un travail est indispensable sur ces espèces.

Philippe Le Niliot indique que les informations de relative abondance qui remontent des pêcheurs sur le bar ne sont pas représentatives de l'état du stock car l'Iroise est un site qui concentre cette espèce dont les stocks ne sont pas très bons.

Solenne Robard Le Guennec déclare que les avis CIEM sont plutôt stables en Manche comme dans le Golfe de Gascogne avec de légères variations, même si les dernières données ne confirment pas la pertinence de cette séparation du stock. S'agissant de la dorade rose, les données d'exploitation ne sont pas représentatives de l'état du stock car, il est soumis à un quota très faible, dépendant de tractations avec d'autres pays. Dans ces conditions, le quota est rapidement épuisé et les quantités pêchées ne sont donc pas représentatives de l'état du stock. La production n'augmentera donc pas et l'état du stock est mal déterminé. La production suit la répartition des quotas et pas l'état du stock.

Alain Madec est satisfait de voir pour la première fois un indicateur sur la récolte d'algues. Il signale que la production de *digitata* est quand même moins bonne que par le passé. Il rappelle ses précédentes interventions sur le remplacement progressif des algues exploitées par *Saccorhiza polyschides*. La chambre syndicale expérimente des statistiques pour évaluer le pourcentage de cette algue dans la production.

Philippe Le Niliot informe que le REBENT mesure ce paramètre et confirme que *Saccorhiza polyschides* gagne du terrain sur les espèces d'affinité boréale. Il est en revanche compliqué de connaître le lieu exact de récolte des algues ce qui ne permet pas de réaliser des suivis fiables sur l'évolution des espèces en analysant les données de débarquement.

Alain Madec Confirme que les données issues de l'étude sur les débarquements seront anonymisées.

Bruno Claquin rebondit sur l'intervention de Solenne Robard Le Guennec sur la dorade rose. Il s'agit d'une espèce d'eau profonde. Les stocks d'eau profonde sont globalement à la baisse. Sur cette espèce, les ligneurs d'Audierne signalent que les captures sont en hausse avec un stock qui semble s'améliorer. Il serait intéressant qu'IFREMER réalise un travail fin de suivi sur cette espèce et propose une taille de capture plus adaptée. Cela permettrait peut-être de revoir les quotas et de diversifier les captures des ligneurs.

Hugues Tupin souhaite savoir si les nouvelles molécules suivies depuis 2019 comprennent des métabolites de pesticides, notamment détectés dans les cours d'eau.

Philippe Le Niliot indique que les nouveaux paramètres sont plutôt des métaux lourds ou TBT, généralement issus de l'activité portuaire (entretiens de bateaux) et piégés dans les sédiments. Indique également que le Parc suit les organochlorés, notamment des molécules anciennes aujourd'hui interdites, qu'on retrouve sur les espèces.

Pierre Yesou souhaite rappeler qu'il est compliqué de comprendre de quoi il s'agit car les données publiées sous le titre « tableau de bord 2021 » sont des données des années précédentes. Il faudrait indiquer le millésime des données du tableau de bord et non l'année de la publication.

Fabien Boileau rappelle que c'était fait par le passé. Cependant, les données présentées sont issues de différentes années. Certains indicateurs sont rafraichis tous les 5 ans, d'autres tous les ans ou tous les deux ans. Difficile dans ces conditions d'indiquer le millésime du tableau de bord. Dans l'idéal, il faudrait donc indiquer le millésime de chaque donnée utilisée. L'équipe du Parc sera plus explicite, dans le texte.

Pierre Yesou considère que cette solution ne conviendra pas forcément car il faudrait que le millésime soit indiqué pour chaque métrique dans le tableau.

Solenne Robard Le Guennec est interpellée par la présentation « stocks inféodés » et « stocks à large distribution » qui sont mauvais ou moyens. La couleur de l'indicateur sur le long terme interroge car les indicateurs pêche ne semblent pas bons.

Fabien Boileau rappelle la méthode d'élaboration des indicateurs avec des métriques qui peuvent dégrader tout un indicateur. Le problème réside dans la présentation.

Une discussion sur le nom de l'indicateur s'engage car l'indicateur ne représente pas l'état des stocks mais l'évolution des captures par unité d'effort dans le Parc.

Frédéric Jean rappelle que l'indicateur ne prend en compte que très marginalement l'état des stocks. Toutefois, il faut bien admettre que, si les stocks inféodés semblent plutôt en bon état, l'image qu'on a en Iroise sur des stocks à large distribution est faussée car ces espèces viennent préférentiellement en Iroise. Les captures en Iroise ne sont donc pas forcément représentatives de l'état des stocks.

Emmanuel Kelberine propose de corréliser l'état des stocks avec les populations de phoques qui sont en Iroise en raison de l'abondance de proies.

3. Election d'un représentant des organisations des usagers au bureau

(Document adressé avec le dossier de séance)

Un seul candidat s'est fait connaître : Pierre Colin représentant la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer.

Nathalie Sarrabezolles lance un nouvel appel à candidature puis rappelle les modalités de vote.

Suite à un vote à main levée, Pierre Colin est élu à l'unanimité au bureau du conseil de gestion.

4. Prévention et lutte contre les déchets

(Document adressé avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles introduit la présentation effectuée par Marie-Amélie Néollier et Nina Cudennec.

Fabien Boileau rappelle que la restauration du site d'Ouessant est financée par France RELANCE ; signale qu'une pollution dans le port de Morgat a été circonscrite par des agents portuaires formés par le Parc, grâce à un barrage antipollution fourni par le Parc.

Alain Madec est étonné du très faible coût de transport des navires en fin de vie vers le continent. Souhaite des précisions sur l'étude d'impact sur les matériaux biosourcés.

Marie-Amélie Néollier précise qu'elle est en contact avec des fournisseurs de matériel de pêche biosourcé qui sera testé dans le Parc.

Nina Cudennec indique que les budgets indiqués dans la présentation sont réels et que le transport des navires depuis les îles n'est pas très onéreux.

Joël Le Gall constate la présence de cartouches vides sur le littoral. Il informe les membres du conseil que des opérations de sensibilisation ont été réalisées par la fédération de chasse. Il indique que les chasseurs ne sont pas les seuls à tirer des cartouches en mer ; l'activité de ball trap à bord des navires, notamment de croisière, est probablement une source de dissémination des cartouches.

Annie Kerhascoet souhaite savoir s'il est possible de mettre en place des panneaux de sensibilisation sur les plages (comme sur les ports) car les usagers sont assez peu respectueux et de nombreux déchets sont abandonnés sur ou à proximité des plages.

Fabien Boileau indique ne pas avoir pensé aux « plages partenaires » qui pourraient être développées dans le cadre du prochain plan de gestion.

Marie-Amélie Néollier rappelle que, dans le cadre du plan biodiversité, il existe un dispositif « ma plage zéro déchet ». Rappelle également que les bacs à marée sont support de messages de sensibilisation. Propose également de nouveaux panneaux.

Erell Pelle a remarqué que les petits morceaux de plastique s'envolent entre les interstices des lattes de bois des bacs, qui par ailleurs sont régulièrement dégradés. Les plages sont très fréquentées et il faudrait augmenter le nombre de poubelles.

Nathalie Sarrabezolles propose des actions de sensibilisation pour que les gens ramènent leurs poubelles.

Jean-Luc Milin indique que les bacs à marée sont présents sur les plages du Conquet mais ils sont mal conçus et mal utilisés.

Fabien Boileau est conscient des problèmes de gestion des bacs à marée. Considère qu'un des gros chapitres sur lesquels il faudra travailler dans le prochain plan de gestion concerne la pression touristique. Un voyage d'étude dans le parc des calanques est envisageable.

Nathalie Sarrabezolles confirme la nécessité d'une vraie réflexion sur ce sujet.

5. Connaître et comprendre la mégafaune marine

(Document adressé avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles introduit la présentation effectuée par Cécile Gicquel.

Marie Capoulade souhaite savoir si le Parc dispose des retours sur les marques posées par les pêcheurs sur les carcasses de mammifères marins.

Cécile Gicquel indique qu'il s'agit d'un projet national et que nous avons peu de retours. Cette année semble différente des deux années précédentes car les dauphins communs, pour le moment, sont très peu présents. Il y a peu d'échouages et peu d'observations en mer.

Pierre Colin souhaite un complément d'information sur le protocole d'écouvillonnage.

Cécile Gicquel indique que ce prélèvement de mucus sur la peau fait l'objet d'une analyse génétique permettant de comprendre la dynamique des populations.

Alain Madec souhaite connaître le nombre de tortues présentes en Iroise et s'interroge sur la différence entre le puffin des Baléares et le puffin des anglais.

Cécile Gicquel indique que plusieurs espèces de tortues fréquentent le parc, au premier rang desquelles la tortue Luth. Les autres tortues sont plus rares et généralement « perdues » en Iroise. Le Puffin des Baléares niche exclusivement aux Baléares à partir du mois de septembre et vient se nourrir en période inter-nuptiale en Iroise. Le Puffin des anglais niche en Atlantique nord, y compris en Iroise, en été, et migre vers le sud en Hiver. On peut voir les deux espèces ensembles en Iroise en été.

6. Résultats intermédiaires SLAMIR (suivi de l'exploitation de *Laminaria hyperborea*)

(Document adressé avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles introduit la présentation effectuée par Claire Laspougeas.

Alain Madec indique que les données de géolocalisation seront précieuses. Il pense que cela confirmera que certains endroits sont beaucoup plus exploités que d'autres et que la zone exploitée est finalement assez restreinte. Indique que le tonnage va continuer à diminuer. Mauvais début de saison pour l'hyperborea et les individus sont plus petits. S'interroge sur l'intérêt de passer à une jachère quinquennale pour récolter des algues plus vieilles.

Claire Laspougeas indique que les données de géolocalisation ont été reçues récemment. SLAMIR apportera des connaissances permettant d'optimiser la gestion des pêches. L'allongement des jachères pourra être étudié.

Frédéric Jean indique que la variation de la taille des algues est préoccupante. Il existe une corrélation entre la taille des laminaires et la taille des espèces associées. La modification de la taille d'hyperborea modifie la structure des espèces associées.

Aurélien Masson considère que le problème vient du type d'engin utilisé. Une solution pourrait passer par la modification ou le remplacement de l'engin. Il faudrait le modifier pour qu'il passe partout sans abimer le fond.

Solenne Robard Le Guennec indique que depuis peu, l'engin est juridiquement encadré. Une

étude réalisée dans le sud du département montre que les impacts sont très différents en fonction de la taille de l'engin. Une réflexion sur ce sujet doit donc être menée.

7. Cartographies d'habitats

(Document adressé avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles introduit la présentation effectuée par Anna Capietto.

Solenne Robard Le Guennec souhaite un complément d'information sur le périmètre de la cartographie d'habitat sur la chaussée de Sein.

Anna Capietto indique que l'étude se concentre sur les zones dans lesquelles il existe une bathymétrie fine, à l'exclusion des zones trop profondes.

Alain Madec souhaite qu'on lui confirme que ces cartographies réalisées dans le cadre de MARHA sont presque terminées sur les îles. Demande si les cartographies sont aussi précises sur le littoral continental.

Anna Capietto confirme que les études ont également été menées sur la partie nord continentale du Parc et pas uniquement sur les îles. Les informations sont disponibles sur le site du Parc.

8. Avis sur les demandes de subvention

Nathalie Sarrabezolles introduit les présentations effectuées par Philippe Le Niliot pour Marie Hascoët. Fabien Boileau rappelle le cadre administratif d'attribution des subventions.

1. Création d'un sentier sous-marin plage de Bertheaume (Commune de Plougonvelin)

Alain Madec souhaite savoir si la mairie va embaucher un plongeur ou moniteur.

Philippe Le Niliot confirme la présence obligatoire d'un moniteur.

Paul Marec demande comment est assurée la sécurité des participants car il n'y a pas de zone de baignade.

Philippe Le Niliot confirme la nécessité de créer d'une zone uniquement réservée à la baignade. L'usage d'un sentier sous-marin ne cohabite pas avec une zone de navigation. La démarche est vraisemblablement menée en parallèle.

Paul Marec considère que, sur le plan de la sécurité, le projet n'est pas abouti.

Fabien Boileau indique que ce type de dispositif ne peut être mis en place qu'avec l'autorisation des administrations compétentes, très attentives aux problèmes de sécurité. Il est aujourd'hui demandé un avis sur le dispositif pédagogique permettant de sensibiliser un large public à la richesse du milieu marin.

Philippe Landais confirme que la DDTM contrôlera ce point lors de l'instruction du dossier.

Paul Marec considère qu'il y a également un problème avec la jeunesse et les sports ; la zone ne peut pas être laissée en libre accès. Le dossier semble indiquer que la zone sera en libre accès. Les fédérations interdisent par ailleurs que les enfants de moins de 14 ans restent

dans l'eau plus de 25 minutes si la température de l'eau ne dépasse pas 23°C. Des équipements doivent donc être mis à disposition pour accéder à cette zone. Tous ces points sont absents du dossier.

Philippe Le Niliot confirme la réglementation stricte qui entoure ces dispositifs. L'encadrement est obligatoire dans le cadre d'un sentier sous-marin.

Nathalie Sarrabezolles indique que ce projet ne peut naturellement être réalisé que dans le cadre de la réglementation. Ce point peut être inscrit dans les prescriptions accompagnant l'avis du conseil.

Vote :

Opposition : 1 voix

Abstention : 1 voix

***La proposition d'attribution d'un montant de 13 552€
à la Commune de Plougonvelin est adoptée.***

2. Paysages sous-marins (Université de Rennes2 - Laboratoire ESO - UMR CNRS)

La présentation n'appelle pas de remarques en séance.

Vote :

Opposition : 0 voix

Abstention : 0 voix

***La proposition d'attribution d'un montant de 45 000€
à l'Université de Rennes2 - Laboratoire ESO - UMR CNRS est adoptée à l'unanimité.***

3. Exposition photographique sur le port du Rosmeur (Association « Le Rosmeur Ensemble » - Douarnenez)

Bruno Claquin indique que l'association qui porte ce projet s'oppose à la fermeture de la partie professionnelle du port. Les navires professionnels de pêche font l'objet de dégradations et la cohabitation avec les professionnels est difficile. Indique qu'il votera contre ce projet.

Philippe Le Niliot précise que le projet est destiné à sensibiliser sur les différents usages du port pour permettre une meilleure cohabitation.

Fabien Boileau indique qu'il pensait avoir compris que l'association qui porte le projet s'était rapprochée de la mairie pour travailler à une meilleure cohabitation. L'exposition est d'ailleurs financée également par la mairie de Douarnenez.

Hugues Tupin indique que ce sujet est sensible sur Douarnenez. Le port est historiquement un lieu partagé. Il y a un moratoire sur la fermeture du port pour laisser le temps à l'association de démontrer sa capacité à faire la preuve d'une cohabitation sereine entre usages. La période est à la recherche d'apaisement.

Emmanuel Kelberine indique que les mêmes problèmes existaient sur Brest et Roscoff. Ils ont été réglés par une interdiction totale de pêche depuis les quais.

Vote :

Opposition : 5 voix

Abstention : 2 voix

***La proposition d'attribution d'un montant de 900€
à l'Association « Le Rosmeur Ensemble » est adoptée.***

Questions diverses

Nathalie Sarrabezolles salue et remercie les représentants du département et de la région dont les mandats se terminent prochainement. Remercie ces représentants.

Françoise Péron remercie et félicite l'équipe du Parc pour les présentations très claires qui sont proposées à chaque conseil. Se félicite du travail très constructif et efficace réalisé en commun avec le PNRA. A beaucoup apprécié de siéger au Parc marin.

Nathalie Sarrabezolles remercie Françoise Péron d'avoir porté la voix des parcs. Remercie les membres du conseil pour la qualité des échanges.

13h00 : Clôture de la séance par la présidente